



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	26
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 1 avril 2026
Affichage de la convocation : 2 avril 2026
Délibération 2026-04-025
Secrétaire de séance : M. Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Arnaud RAYMOND

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND**, Maire.

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARITÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, Mme Caroline HECKLY, Mme Malika HADDOU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absent :

-

Absent excusé :

M. Jean-Bernard RICHARD mandataire Mme Elodie KACZMAREK
formant la majorité des membres en exercice.

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes intercommunaux

La commune de Rosières-près-Troyes est représentée dans divers organismes intercommunaux ; par conséquent, le Conseil municipal désigne des délégués appelés à siéger dans les organismes ci-dessous :

1 - Le Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA)

Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) est administré par un organe délibérant, dénommé comité syndical, composé de délégués élus représentant chacun des membres du Syndicat.

Le mandat des délégués des communes est lié à celui du Conseil municipal qui les a désignés. Ce mandat expire suivant le renouvellement général des Conseils municipaux.

L'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les délégués des communes sont élus par les Conseils municipaux parmi leurs membres, à la majorité absolue. Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret pour procéder à la nomination des délégués.

Par courrier du 23 mars 2026, le SDEA nous demande de désigner 3 membres titulaires ainsi que trois membres suppléants.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal, dans un premier temps, de procéder au vote à main levée :

Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Le vote à main levée est adopté.

Il est également proposé de procéder, dans un second temps à l'élection des 3 délégués titulaires, et de 3 suppléants comme suivant, selon les candidatures exprimées :

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Raphaël GELARD	Pascal VIEVILLE
2	Francis PERRIN	Bruno MAYEUR
3	Jean-Marie BAILLY	Jean-Francis MILLEY

Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Messieurs **Raphaël GELARD**, **Francis PERRIN** et **Jean-Marie BAILLY** sont élus délégués titulaires au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA).

Messieurs **Pascal VIEVILLE**, **Bruno MAYEUR**, **Jean-Francis MILLEY**, sont élus délégués suppléants au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA).

2 - Le Syndicat département des eaux de l'Aube (SDDEA)

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), et notamment son article 29 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2

Considérant que Troyes Champagne métropole est compétent en matière d'eau potable, d'assainissement collectif, d'assainissement non-collectif, de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et de la démoustication.

Considérant qu'à ce titre, Troyes Champagne Métropole représente la Commune au sein des instances du SDDEA.

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires au titre des élections municipales intervenues au mois de mars 2026, Troyes Champagne Métropole doit désigner ses représentants (titulaires et suppléants) au sein des instances du SDDEA (Conseils de la Politique de l'Eau (COPE), Territoires, Bassins, Assemblées Générales et Bureau du SDDEA).

Considérant que dans ce contexte, Troyes Champagne Métropole demande à la Commune de proposer des représentants de la collectivité qui représenteront Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA.

Considérant qu'un membre désigné titulaire ou suppléant pour une compétence peut également l'être pour plusieurs compétences.

Considérant qu'il est rappelé que seuls les délégués titulaires peuvent être élus aux différentes instances du SDDEA (Présidence de COPE, conseiller de Territoire ou de Bassin, membre du Bureau syndical ou de l'Assemblée générale).

Considérant qu'à défaut de désignation par notre Commune, le Conseil Communautaire désignera, en qualité de délégué titulaire au SDDEA, le délégué communautaire de notre Commune. Son suppléant sera alors choisi parmi les membres de notre conseil municipal.

Considérant enfin qu'il reviendra à Troyes Champagne Métropole de prendre une délibération définitive visant à la désignation de ses représentants au titre de l'ensemble de ses communes membres et d'en donner communication au SDDEA.

La commune étant concernée par la compétence eau potable et assainissement non collectif, il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la collectivité qui représenteront Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA :

Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Le vote à main levée est adopté.

Il est également proposé de procéder, dans un second, à la désignation des représentants au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA, pour la compétence eau potable et assainissement non collectif :

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Malika HADDOU	Pascal VIEVILLE
2	Bruno MAYEUR	Raphaël GELARD
3	Françoise POINSENOT	Ioan Cristian NACU

Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

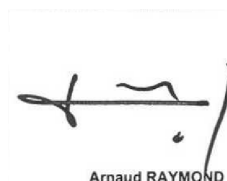
Mesdames **Malika HADDOU** et **Françoise POINSENOT**, Monsieur **Bruno MAYEUR** sont élus délégués titulaires au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA.

Messieurs **Pascal VIEVILLE**, **Raphaël GELARD**, **Ioan Cristian NACU**, sont élus délégués suppléants au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 8 avril 2026,

Le Maire
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.04.13 18:53:56 +0200
Ref:10800858-16286868-1-D
Signature numérique
Le Maire